

L'adhésion annuelle à l'ACC Sud-Ouest vous permet de bénéficier :

- De réponses personnalisées à des questions juridiques, techniques et administratives relatives à l'ASL/AFUL,
- D'informations sur les nouvelles dispositions relatives à l'évolution des textes législatifs et réglementaires,
- D'accéder aux prestations complémentaires, sur devis,
- De participer à des ateliers d'information (visio),
- D'accéder au site de l'ACC Sud-Ouest incluant l'ensemble de nos ressources,
- D'être assuré en RESPONSABILITÉ CIVILE pour les membres du bureau/conseil syndical/comité syndical.

Vous êtes :

Président de l'AFUL / ASL

Membre du bureau/conseil/comité

Prénom, Nom :

Adresse :

Code postal, Ville :

Téléphone(s) :

Email :@.....

Nom de l'AFUL / ASL :

Nombre de lots : Nombre de copropriétés dans l'ASL/AFUL :

Adresse :

Code postal, ville :

Nom du mandataire :

Téléphone(s) :

Email :

La cotisation annuelle est fonction du nombre de lots principaux (habitations et commerces) qui composent l'ASL/AFUL

Il y a 2 catégories :

N1 : de 2 à 9 lots 160 €

N2 : A partir de 10 lots
120 € + (nombre de lots) X 4,25 € =
..... €
(Plafonné à 999 €)

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2026

Pour une ASL/AFUL constituée uniquement de garages ou d'emplacements de parking : 150 € + (nombre lots) x 1,55 €) dans la limite de 450 €.

ACC Sud-Ouest

Association de Copropriétaires et de Colotis du Sud-Ouest
Tél. 05 57 22 87 36

Immeuble le France – Lot A 204 – 73 avenue du Château d'eau - 33700 MERIGNAC
contact@accsudouest.org <http://accsudouest.org>

Préfecture de la Gironde le 9.10.1995-2/335 JO du 8.11.1995 SIRET 411 866 056 00053

NOS ANTENNES

ACC Sud-Ouest
Antenne Midi-Pyrénées

06 33 38 01 31
eb@accsudouest.org

ACC Sud-Ouest
Antenne Béarn et Hautes-Pyrénées

05 57 22 87 36
contact@accsudouest.org

ACC Sud-Ouest
Antenne Côte Basque et Landes

05 57 22 87 36
contact@accsudouest.org

Les membres du bureau/conseil syndical/comité syndical décident d'adhérer à compter du

L'adhésion est acquise pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction après avoir reçu l'appel à cotisation, sauf résiliation de l'abonnement 30 jours avant l'échéance par email ou courrier simple.

Procès-verbal de décision du bureau / conseil / comité syndical

Veillez indiquer les nom - prénom - email - téléphone des membres :

Cette délibération est prise par :

..... voix « pour »

..... voix « contre »

..... voix « abstention »

Il est dressé procès-verbal dont copie sera adressée :

- Au président pour notification de la délibération du conseil ou des membres du bureau,
- À l'Association de Copropriétaires et de Colotis du Sud-Ouest qui adressera les factures au président.

Le bureau / conseil / comité syndical représenté par son président

Nom prénom signature